



## COMMUNE DE SAINT-USAGE

Envoyé en préfecture le 09/01/2024

Reçu en préfecture le 09/01/2024

Publié le

ID : 021-212105779-20240109-2023001D-AU



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de l'article L2122-22  
du Code général des collectivités territoriales

#### DECISION N° 2024-001

### ENCAISSEMENT DE CHEQUE DE LA PART DE GROUPAMA – SINISTRE MAISON 2 PLACE DES ECOLES

Vu la délibération 2023-041 du 21 septembre 2023 portant délégation consenties au Maire notamment son article 1<sup>er</sup> – alinéa 6 ;

Vu le sinistre de type dégât des eaux constaté par un expert de Groupama dans la maison du 2 place des Ecoles 21170 Saint-Usage, le 28 décembre 2023 ;

Vu l'acte de vente du 22 novembre 2023, prenant acte du sinistre dans ce logement lors de la visite effectué le même jour par les acheteurs ;

Considérant que la maison a été vendue à Monsieur Alain SABATER suite à ce sinistre ;

Considérant que l'acte de vente prévoit que Monsieur Alain SABATER est en charge de la partie travaux pour remettre le bien en état suite à ce sinistre et qu'il à le libre choix de ces prestataires ;

Considérant l'accord d'indemnisation effectué par Groupama le 28 décembre dernier ;

Considérant le caractère d'urgence de ce sinistre et l'engagement de somme de restauration par l'acquéreur ;

Le Maire décide

**Article 1 :** d'encaisser un premier chèque de 2949.38 € dans le cadre de ce sinistre. Un second chèque de 983.12 € sera encaissé suite à la réalisation des travaux et la présentation des factures par l'acquéreur à la collectivité

**Article 2 :** Ces deux chèques seront encaissés sur les comptes de la collectivité et restituer à l'acquéreur par des écritures comptables validées par le SGC de Nuits-Saint-Georges

**Article 3 :** Le conseil Municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Article 4 :** Monsieur le Secrétaire Général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Saint-Usage



Le 09 janvier 2024

Par délégation du conseil municipal  
Le Maire, Valérie HOSTALIER